2026 - 1270

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Strasbourg, le 25 AOUT 2026

Monsieur le directeur,

Par courrier du 6 juillet 2026, vous m'avez saisi, en application des articles L321-7 et D321-11 du code de l'énergie, pour fixer la capacité globale de raccordement du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENR) Grand Est.

Après consultation des organisations professionnelles de producteurs d'électricité et des gestionnaires des réseaux publics d'électricité, et en cohérence avec les objectifs adoptés par le comité régional de l'énergie Grand Est pour les énergies renouvelables électriques le 7 juillet 2026, je vous invite à poursuivre le processus d'élaboration du futur S3REnR Grand-Est sur la base d'une capacité globale de raccordement nouvelle de 6,3 GW, permettant d'établir une trajectoire de 19 GW de production éolienne et photovoltaïque à l'horizon 2040.

A l'issue de l'élaboration du futur S3REnR, vous me notifierez le projet de schéma et soumettrez à mon approbation le montant de la quote-part unitaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Le secrétaire général pour les
affaires régionales et
européennes, par suppléance du
préfet de région

Samuel BOUJU

Monsieur Laurent Cantat-Lampin
Délégué RTE région Grand Est
8, rue de Versigny
54600 Villers-les-Nancy Cedex